

HC 07026

Associations

République Française



Récépissé (loi du 1er Juillet 1901 et décret du 16 Aout 1901)

Le Sous-Préfet de l'Arrondissement reconnaît avoir reçu de M^{me} Coie Simone

demeurant à Les Houches

n° 183
du registre de
la Sous-
Préfecture

1°/ Une déclaration faisant connaître la constitution dans cette commune d'une association ayant pour titre "Ski-Club des Houches" et pour but: favoriser la pratique du ski.

2°/ Deux exemplaires (sur timbre) des statuts de l'association, ainsi que la liste des Membres du Comité de Direction.

Dans le délai d'un mois, la constitution de l'Association dev a être rendue publique par les soins du Comité au moyen de l'insertion au Journal Officiel d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre; l'objet et le Siège social de l'Association.

La date de cette insertion sera notifiée à la Sous-Préfecture le plus tôt possible.

Bonneville, le 3 Novembre 1930

Le Sous-Préfet,

Maullin



8-12/12/30